

Nombre de membres afférents au Conseil : 10
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents à la séance : 9
Date de la convocation : 25 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le 6 octobre, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND, Karine RATTEZ et Sandrine DUTARTRE, Messieurs, Bernard MOINE, Maxime RENARD, Cédric CREMONA, et Christophe POINT, Mr Thibaut GUILLEMAUD.
Absent excusé : M. Lionel CHEVALIER

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2018 est lu et adopté à l'unanimité.

Travaux voiries :

M. MOINE Bernard présente les travaux réalisés par l'entreprise Eiffage : Chemin des Rosiers, de Beaumont, du Bois de Buis. Un rendez-vous a été pris avec l'entreprise pour la réception des travaux afin de revoir certains points. Le chemin de Fragnes a été refait lors d'une corvée. La réfection du chemin de Grevilly serait d'environ 8 000 € à prévoir dans le budget 2019. Un courrier sera adressé au Quad de Pont de Vaux en raison de dégradations sur le chemin de Fragnes. Des panneaux d'information seront posés prochainement aux entrées du village ainsi que ceux limitant le tonnage « rue des Moines » à Sagy.

Travaux rénovation thermique de la salle des fêtes :

Mme RATTEZ Karine explique que les travaux ont débuté fin juillet. Intervention à partir de lundi du charpentier pour l'isolation extérieure. Le Club ne pourra être occupé le semaine du 22 au 26 octobre en raison de l'intervention du serrurier. Les rideaux intérieurs seront à changer. Le déplacement de l'auvent entraînera des travaux supplémentaires pour un montant de 928,64 € HT. La fin des travaux, sauf imprévus, est prévue mi-novembre.

Les fenêtres du local « four à pain » ont été posées par l'entreprise Barraud. La lucarne a été fermée par le cantonnier. Cruzille Patrimoine organise les 22 et 23 octobre « une initiation aux enduits à la chaux ».

Délibération échange de terrains sans soulte entre la commune et GFA GUILLOT BROUX :

M. le Maire expose qu'il convient de reprendre cette délibération à la demande du Notaire. En effet il convient de modifier la contenance comme suit : la superficie des terrains à échanger est de 55a 15ca pour les terrains communaux et de 57a 30ca pour les terrains du GFA GUILLOT BROUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'échange sans soulte entre la commune de CRUZILLE, et le GFA GUILLOT BROUX ; donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte d'échange et pour recevoir cet acte au nom de la commune, précise que, avec leur accord, l'ensemble des frais liés à cet échange (géomètre, d'acte, d'enregistrement aux Hypothèques...) seront supportés par le GFA GUILLOT BROUX.

Délibération transfert de la compétence assainissement :

Monsieur le Maire explique que la compétence assainissement avait été transférée au SIVOM du Mâconnais. La loi n° 2015-991 du 07 août 2015, relative à la mise en œuvre du transfert des

compétences eau et assainissement aux communautés de communes, permet un report de ce transfert au 1er janvier 2026. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de s'opposer au transfert obligatoire et de maintenir cette compétence au sein du SIVOM du Mâconnais, reporte au 1er janvier 2026 le transfert à la Communauté de Communes Mâconnais -Tournugeois.

Délibération emprunt suite à travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes, il conviendrait d'emprunter la somme de 80 000 €. Il présente les deux propositions reçues à ce jour (la Banque populaire n'ayant pas répondu) : Crédit Agricole Mutuel Centre Est, taux : 1,21 % sur 15 ans et Caisse des Dépôts et Consignation, taux : 1,53 % sur 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est un emprunt de 80 000 € pour une durée d'amortissement : 180 mois, au taux d'intérêt de 1,21 %. Il autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Délibération mise à disposition de personnel :

Considérant : l'absence de moyens administratifs du Syndicat de Cylindrage Mâcon Nord ne lui permet pas la prise en charge des tâches administratives à effectuer et la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de notre commune. M. le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec le Syndicat de Cylindrage Mâcon Nord une convention de mise à disposition pour un rédacteur de la commune de CRUZILLE auprès du Syndicat de Cylindrage Mâcon Nord. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le Syndicat de Cylindrage Mâcon Nord.

Questions diverses :

- ✓ PLUI : une réunion d'information pour les élus aura lieu le 10 octobre à Tournus.
- ✓ Commission communication : une réunion aura lieu le mercredi 17 octobre afin de définir le sujet caractérisant le mieux Cruzille, du point de vue touristique parmi différents thèmes. Bulletin : choix du thème
Site Internet : une moyenne de 30 visiteurs par jour.
- ✓ Rallye des vins 2019 : passage le 9 juin.
- ✓ Affouages : 50 € date limite d'inscription le 31 octobre 2018. Une demande de M. GUILLOT a été faite pour participer à la commission. Sa demande a reçu un avis favorable.
- ✓ M. Le Maire donne lecture d'un mail de l'ONF qui demande un rendez-vous pour la mise en place d'un plan de gestion de la forêt. Une réponse favorable à cette demande sera adressée à l'ONF.
- ✓ Panneaux Fragnes : un devis a été demandé à l'entreprise Girod - Signalisation (1411,13 € TTC). Des renseignements seront pris auprès de la DRI.
- ✓ Les rapports RPQS eau et assainissement sont consultables en Mairie.
- ✓ M. Florian CURTIL, cantonnier, a été invité par la FREDON Bourgogne à une présentation concernant la végétalisation des cimetières suite à l'interdiction des désherbants. Une société sera contactée pour un devis afin d'avoir une base prévisionnelle pour l'élaboration du budget 2019.
- ✓ Voeux du Maire : samedi 5 janvier 2019



Le Maire,
M. CHARPY-PUGET